AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 16-4-74 738016

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - NIÈVRE - SAONE-&-LOIRE - YONNE - DOUBS - JURA - HAUTE-SAONE TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 30 F.

Service de la Protection des Végétaux - 21, route de Seurre - 21206 BEAUNE - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Imprimerie de la Station de " Bourgogne et Franche-Comté " Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

11 Avril 1974

Bulletin n° 8 - Avril 1974

LE TRAITEMENT DES MALADIES DES PARTIES AERIENNES DES CEREALES

Depuis deux ans on trouve, dans le commerce, des produits autorisés pour lutter contre les maladies des parties aériennes des céréales, la plupart du temps, ces fongicides contiennent deux matières actives, conférant ainsi à ces spécialités un champ d'action plus étendu. Dans les situations compromises par les attaques parasitaires, l'effet est net et l'on évite des pertes de récolte, pour autant que les applications soient faites en temps voulu.

Toutefois, contrairement à ce que certains affirment, le nombre de cas d'interventions économiquement rentables, lorsque l'on fait deux applications de fongicides, n'est que de 3 sur dix (statistiques P.V. et I.T.C.F. sur plus de 350 essais).

C'est dire que la généralisation de ces traitements, quel que soit l'état sanitaire de la céréale, est à déconseiller absolument.

En dehors du fait que l'agriculteur sera le plus souvent perdant, nous pensions qu'une telle pratique, dont on ne connaît pas les répercussions sur la faune et la flore environnantes, risque de faire apparaître, à brève échéance, de nouvelles maladies jusqu'ici ignorées ou des races de champignons résistantes aux fongicides actuels.

Alors, les quelques quintaux péniblement gagnés grâce aux traitements paraîtront bien dérisoires.

Un agriculteur désireux d'obtenir de bons résultats économiques a donc plus intérêt à soigner sa préparation de sol, sa fumure, son semis, à veiller à la bonne qualité de ses semences qu'il traitera avec une spécialité efficace, que de recourir aux fongicides en application sur les parties aériennes.

D'ailleurs, il faut bien se dire que ces produits n'augmentent pas le rendement. Dans les meilleurs cas, ils se contentent simplement d'en éviter la trop forte diminution.

Il s'agit donc de mesures de sauvegarde en cas de danger grave et non de technique agricole positive, capable d'amener, de façon quasi-systématique, un appiément de récolte.

Note : L'évaluation des risques encourus par une culture étant assez difficile à faire par des personnes non averties, un système simple de repères pouvant guider l'agriculteur dans sa prise de décision sera prochainement publié. Il ne s'agira pas d'avertissements agricoles, les caractéristiques mêmes de la culture (hétérogénéité du matériel végétal, diversité des précédents, des dates de semis, des fumures ou des préparations de sol) ne le permettant pas. Toute tentative à cet égard, même au niveau d'une petite région, semble prématurée.

A. CRESPY
Ingénieur du Service de la
Protection des Végétaux

F435

FONGICIDES UTILISABLES POUR LUTTER CONTRE LES MALADIES DES CEREALES EN VEGETATION

Matières actives	Produits commerciaux		Composition	Doses P.C./ha	Observations
Ethyrimol	MILSTEM	SOPRA	500 g/l m.a.	1,3 l/q	Oïdium de l'orge de printemps et du blé de printemps en traitement des semences.
				1,5 l/ha	Oïdium de l'orge de printemps.
	MILGO E	SOPRA	280 g/l m.a.	1 l/ha	Oïdium des céréales.
Tridémorphe	CALIXINE	B.A.S.F.	750 g/l m.a.	0,750 l/ha	Oïdium des céréales effets secondaires sur rouille
Bénomyl	BENLATE FEPRO	SEPPIC LA QUINOLEINE	50 % m.a.	0,6 Kg/ha	Piétin verse, fusarioses, septorioses Effets secondaires sur oïdium
Carbendazim	BAVISTINE	B.A.S.F. SANDOZ	50 % m.a.	0,6 Kg/ha	Piétin verse, fusarioses, septorioses Effets secondaires sur oïdium
Bénomyl + manèbe	GREX	FEPRO	10 % de bénomyl 64 % de manèbe	3 Kg/ha	
Bénomyl + manèbe	CEREBEL	SEPPIC	8,3 % de bénomyl 66,7 % de manèbe	3,5 Kg/ha	Piétin-verse, fusarioses, septorioses Oïdium et rouilles.
Bénomyl + mancozèbe	EPIDOR	LA QUINOLEINE	10 % de bénomyl 64 % de mancozèbe	3 Kg/ha	
Méthylthiophanate + Manèbe	PELTAR	PROCIDA	25 % de méthylthiophanate 50 % de manèbe	4 Kg/ha	
Carbendazim + manèbe	BAVISTINE M	B.A.S.F. SANDOZ	6 % de carbendazim 50 % de manèbe	5 Kg/ha	
Soufre	MICROTHIOL SPECIAL	R.S.R	80 % m.a.	10 Kg/ha	Oïdium. Effets secondaires sur septorioses, fusarioses et rouilles.
Soufre + manèbe	SILODOR	R.S.R.	60 % + 15 %	14 Kg/ha	
Soufre + manèbe	DARYL M	SEDAGRI	64 % + 16 %	12,5 Kg/ha	
Soufre + manèbe	TRIAL	CIBA-GEIGY	46,5 % + 15,5 %	17 Kg/ha	Oïdium et rouilles. Effets secondaires sur septorioses et fusarioses.
Soufre + thirame	DARYL 96	SEDAGRI	64 % + 20 %	12,5 Kg/ha	
Dinocap + mancozèbe	MANCOKAR	R. & H.	8,33 % + 53,3 % m.a.	3 Kg/ha	

VIGNE

L'ACARIOSE, dont les premières manifestations se produisent dans les parcelles sujettes à cette affection, au moment de l'éclatement des bourgeons, est provoquée par un acarien invisible à l'oeil nu.

Dès la constation des dégâts, qu'on doit redouter en cas d'arrêt végétatif, (pousses restant petites, chétives et se desséchant) effectuer un traitement à l'aide d'un acaricide de contact, de préférence : dicofol (Kelthane) ou bromopropylate (Néoron).

ARAIGNEES ROUGES : D'importantes éclosions se sont produites lors du réchauffement de ces derniers jours. Ce traitement est justifié dans de nombreuses parcelles en COTE D'OR, et localement en BEAUJOLAIS, MACONNAIS et COTE CHALONNAISE (parcelles fortement attaquées l'an dernier et parcelles voisines où les attaques n'ont pas toujours été remarquées).

Dans le JURA, la NIEVRE, l'YONNE, il convient de vérifier la présence des larves pour juger de l'opportunité d'un traitement.

Effectuer l'application lorsque la vigne présente 2 à 3 feuilles (dressées ou étalées).

Les produits conseillés, aux doses indiquées par les fabricants (emballages et notices) sont :

- soit les acaricides de contact, notamment dicofol (Kelthane), bromopropylate (Néoron) indiqués ci-dessus,
- soit les acaricides systémiques (consulter la liste envoyée en Mars).

N.B. : Il est recommandé d'effectuer une pulvérisation soignée grâce au réglage préalable des jets (bien "toucher" les bourgeons). Les formulations à base d'émulsifiants doivent être utilisées de préférence seules. Consulter les notices des fabricants au sujet de leur compatibilité éventuelle.

Ce traitement est efficace contre l'ERINOSE.

BRENNER : La lutte contre cette maladie est préconisée dès le stade 2/3 feuilles étalées. Le traitement doit être renouvelé à 5/7 feuilles étalées. Il est recommandé de traiter les vignes où la maladie s'est manifestée ces dernières années.

Les produits conseillés sont : mancozèbe : 280 g. matière active/hl ; manèbe : 280 g. matière active/hl ; mancopper (Dithane C 90) : 280 g. m.a./hl ; captafol (Difosan F L O , Orthodifolatan) : 120 g.m.a./hl, les produits cupriques, et ceux à base de zinèbe + cuivre aux doses préconisées contre le mildiou.

PROTECTION DES ABEILLES

Nous rappelons l'article paru dans notre dernier bulletin.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER : La végétation favorisée par des températures élevées pour la saison se développe très rapidement. Le renouvellement des traitements doit tenir compte en premier lieu de ce fait et comme il est très probable que les prochaines pluies déclencheront des projections importantes, il est indispensable que la protection soit assurée d'une façon parfaite.

OIDIUM DU POMMIER : Renouveler la protection, éliminer et brûler les pousses contaminées.

HOPLOCAMPES DU POIRIER ET DU PRUNIER : Dans les vergers habituellement infestés il faut intervenir, pour le poirier au début de la chute des pétales et pour le prunier lorsque les 3/4 de ses pétales sont tombés. Le phosalone (non toxique pour les abeilles) devra être utilisée de préférence aux autres insecticides.

FUCERON CENDRE DU POMMIER : Les premières colonies ont été repérées. Surveiller la végétation, une intervention devient nécessaire lorsque l'on constate la présence dans 2 bouquets pour 100 examinés.

CHENILLES DEFOLIATRICES : Les pousses agglomérées et habitées par les jeunes chenilles sont assez nombreuses. Un traitement peut se révéler nécessaire si l'on dénombre la présence de 10 ravageurs dans 100 pousses contrôlées.

ARAIGNEES ROUGES : Les chaleurs des derniers jours ont assuré l'éclosion de plus de 50% des oeufs. Dans les vergers fortement infestés qui sont heureusement peu nombreux, un traitement est préconisé. Si la totalité des oeufs n'est pas éclose avec tétrasul (Animert V 101) et dans les autres cas avec dicofol ou l'un des acaricides cités dans notre liste publiée avec le bulletin n° 4 du 6 Mars courant.

Les Ingénieurs concernés :

J. PETIOT-M. TISSOT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

P 436

Service de la Protection
des Végétaux

Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

HOUBLON

NOTE N° 1

Le développement du houblon est très variable selon l'époque de la taille. Des pousses spiciformes parfois nombreuses ont fait leur apparition.

Un premier traitement est conseillé, en particulier sur les houblons déjà au fil, mais aussi sur ceux devant être ébroussés.

Les produits pouvant être utilisés sont les suivants :

- Produits cupriques : 250 à 500 g. de cuivre/ha
- Produits organo-cupriques : dose du fabricant
- Captafol : 180 g. par hectolitre
- Mancozèbe : 180 g. par hectolitre
- Propinèbe : 220 g. par hectolitre

L'Ingénieur concerné :

G. FLAMANT

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

P 437